



Cookville, le 7 avril 2018

Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse
Comité de modification des lois

Objet : Lettre mémoire au Comité de modifications aux lois en suivi aux recommandations de la Commission sur la représentation effective

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les députés,

Afin que la voix de la communauté acadienne de la région de la Rive-Sud soit entendue à l'Assemblée législative et de rétablir la confiance des francophones de la Nouvelle-Écosse dans le processus démocratique en y ayant une représentation effective, l'Association du centre communautaire de la Rive-Sud (ACCRS) souhaite faire part à la province de la Nouvelle-Écosse qu'elle appuie les positions de la FANE dans son mémoire, soit :

- De retirer du projet de loi la disposition permettant à la Commission de délimitation des frontières électorales de regrouper des circonscriptions non contiguës;
- De retirer du projet de loi la disposition permettant au comité spécial de fixer le nombre maximal et le nombre minimal de circonscriptions;
- De mettre sur pied dans les meilleurs délais, suite à l'adoption de la loi ainsi amendée, une Commission de délimitation des frontières électorales;

L'Association du centre communautaire de la Rive-Sud (ACCRS) située à Cookville, près de Bridgewater, au cœur de la région de la Rive-Sud, elle s'est formée dans le but de répondre aux besoins artistiques, culturels et éducatifs en français de la région, de façon à contribuer à l'épanouissement et à la vitalité de sa communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse. Elle regroupe, entre autres, des membres de Hubbards, Chester, Mahone Bay, Lunenburg, en passant par New Germany, Chelsea, Petite-Rivière, jusqu'à Liverpool.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,
Daniel Beaudreau

c. c. FANE

Canada *Nous remercions Patrimoine canadien pour son appui financier*